

Ville de **TREVOUX**  
Département de l'**AIN**



**ARRETE**  
portant délégation de signature pour un acte spécifique

**Acte 260403ARADSPACT**

Le Maire de la commune de TREVOUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-19 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du 12/10/2021 portant délégation de fonctions à Monsieur Jacques CORMORECHE en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint en date du 25 mai 2020

Considérant que Monsieur le Maire, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), est amené à signer l'acte concerné au nom de cette autre autorité, et qu'il ne peut en conséquence le signer également au nom de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'éviter tout conflit d'intérêt formel et d'assurer la régularité de la procédure, de déléguer la signature dudit acte à Monsieur Jacques CORMORECHE en qualité d'adjoint en charge des finances ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Jacques CORMORECHE, 5<sup>ème</sup> adjoint pour signer au nom de la commune de TREVOUX :

L'intitulé de l'acte en question : **convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public en vue de la fourniture et la maintenance des outils d'impression.**

Article 2 : La présente délégation est strictement limitée à la signature de cet acte. Elle prendra fin dès la signature dudit document.

Article 3 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication ou son affichage ou à sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 4 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Trévoux, le 4 mars 2026

Le Maire,  
Marc PÉCHOUX

Signature et paraphe  
Jacques CORMORECHE

Publié le 4 mars 2026

